



Slogan de la Ville de Villeurbanne, années 2000

Liberté, égalité, hospitalité

La fraternité, un principe constitutionnel

Le vendredi 6 juillet 2018, les « Sages » du Conseil constitutionnel ont réaffirmé la fraternité comme principe constitutionnel, au nom de l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'homme et en référence au préambule de la Constitution et de son article 72-3. « Il découle de ce principe la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national », affirme le Conseil constitutionnel qui demande au législateur d'assurer la conciliation entre le principe de fraternité et la sauvegarde de l'ordre public, principe à valeur constitutionnelle également et qui motive la lutte contre l'immigration illégale. Cette décision ne conduit donc pas pour autant à une véritable transformation politique qui permette de façon effective la reconnaissance d'un sentiment politique de commune humanité.

Face au durcissement des politiques gouvernementales nationales et européennes actuelles qui excluent à l'extérieur et à l'intérieur même des frontières, sanctionnent et criminalisent la solidarité, l'hospitalité devient une préoccupation citoyenne locale visant à mieux traiter l'arrivée des exilés sur le territoire. L'hospitalité devient à la fois un acte politique et un acte juridique : ouvrir et consolider des espaces communs d'échange et de compréhension interculturelle, garantir à chacune des personnes migrantes le respect de ses droits fondamentaux. Et si les expressions locales de l'hospitalité à l'image des « villes accueillantes » révélaient un processus nouveau d'engagement en ce sens ?

La sociologue Anne Gotman précise que la notion d'hospitalité « permet à des individus et des familles de lieux différents, de faire société, de se loger, et de se rendre des services mutuellement et réciproquement, cela implique des pratiques de sociabilité, des aides et des services qui facilitent l'accès aux ressources locales et l'engagement des liens allant au-delà de l'interaction immédiate, seuls à même d'assurer la réciprocité ». Dès lors, dans ce contexte de politiques migratoires européennes de fermeture, de sécurité et d'une gestion d'urgence, certaines villes ont fait le choix d'accueillir en garantissant au niveau local des conditions d'accueil décentes

pour ceux et celles venus chercher refuge en Europe. C'est bien à l'échelle locale que se concrétisent les formes d'accueil et de cohabitation, que la citoyenneté se dessine autrement grâce à des pratiques concrètes d'inclusion. C'est donc à ce niveau et dans cet espace de réciprocité que permet l'hospitalité que semblent se jouer de nouvelles transformations politiques et démocratiques, à travers la mise en œuvre d'une action collective autour de l'accueil.

Les pouvoirs publics locaux, ainsi que la société civile largement mobilisée mettent en lumière de nouvelles capacités

d'agir non sans difficulté dans un travail permanent de coordination, de négociation, voire parfois de confrontation entre tous les acteurs impliqués dans cet accueil. La Ville de Villeurbanne a récemment engagé une telle réflexion pour répondre aux enjeux nouveaux de l'accueil dans la continuité de son histoire multiculturelle.



Les étrangers ont souvent subi des conditions précaires de logement, comme en témoigne cette image de 1932 du quartier des Poulettes qui a accueilli de nombreux travailleurs espagnols et italiens, c'est pourtant à proximité de cet endroit que se trouve aujourd'hui une « rue des Bienvenus » Jules Sylvestre, AMV – Le Rize